



**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION MARRAKECH - SAFI
REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU POTABLE
DE LA VILLE DE MARRAKECH - (RADEEMA)**

Avis d'Appel d'Offres ouvert

Le **Vendredi 10/02/2017 à 10 H** il sera procédé, dans les bureaux, au siège de la RADEEMA boulevard Mohamed VI, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

A.O n°	Désignation	Estimation DH/TTC	Caution provisoire en DH
01/17/C	Location de véhicules	1 980 144,00 (Annuelle)	30 000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le dossier de consultation peut également être consulté et téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires

En cas d'envoi des plans et/ou du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, la RADEEMA n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception des plans et/ou du dossier de consultation par le Destinataire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA est téléchargeable sur le site web www.radeema.ma.

L'avis d'appel d'offres est publié sur le site www.radeema.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation de l'appel d'offres..

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante: Bureaux du Département Achats et Stock, Siège de la RADEEMA

Boulevard Mohamed VI B.P : 520- Marrakech Tél : 0524 42 43 00, Télécopieur : 05.24.42.43.03

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le Directeur Général de la RADEEMA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.